

Concours : “Tous à La Musique”

❑ **Public concerné :** Le concours s’adresse à tous les élèves inscrits à *VerraMuse* et *Clem'en'Zik*, qu’ils soient instrumentistes, praticiens de MAO, chanteurs ou rappeurs.

❑ **Catégories :**

- La catégorie interprétation : les concourants interprètent une œuvre musicale de leur choix n'excédant pas 4'30 minutes.

- La catégorie création : les concourants inventent une œuvre musicale n'excédant pas 4 minutes

❑ **Jury et modalités d'évaluation :**

Le jury est composé de l'ensemble des professeurs travaillant avec l'association *Tous à La Musique*, de deux enseignants représentant les 2 collèges concernés ainsi que 2 parents d'élèves.

Chaque membre du jury dispose de 10 points pour chaque concours (selon le même principe que « l'Eurovision ») qu'il attribue à 4 candidats selon la formule suivante : 5 points pour 1 candidat, 3 points pour 1 candidat et 1 point pour 2 candidats. En cas d'égalité, le plus jeune des candidats est récompensé.

❑ **Prix :**

Chaque antenne de l'association - *VerraMuse* et *Clem'en'Zik* - récompensera un lauréat dans chaque catégorie, soit quatre lauréats au total (deux par antenne).

❑ **Organisation pratique :**

Chaque concourant prépare un enregistrement vidéo au format numérique de son choix, devant être déposé par mail à l'adresse concours@tousalamusique.com en précisant, dans l'objet du mail, l'antenne - *VerraMuse* ou *Clem'en'Zik* - dans laquelle les concourants exercent ainsi que son nom et prénom.

Exemple :

Objet : Verramuse - Bernard Maxence - Leave the door open de Bruno Mars / création n°2

❑ **Date limite d'envoi des morceaux :**

Lundi 31 mai, 20h

Règlement du concours

Ce concours musical est organisé par l'association *Tous à La Musique* pour ses élèves musiciens. Il consiste à interpréter une œuvre musicale déjà existante (chanson, musique instrumentale...) et/ou de composer une création musicale (chanson, musique instrumentale...).

Il est bien évidemment possible de présenter une œuvre dans chacune des catégories et cette année, pour la première fois, les duo/trio sont également acceptés en plus des solos !

La meilleure interprétation instrumentale ou vocale :

Cette catégorie concerne les interprétations instrumentales et vocales. La MAO ainsi que le rap sont également acceptés dans cette catégorie.

Pour une œuvre instrumentale, il vous est demandé de jouer votre morceau choisi de la manière dont vous le souhaitez, que ce soit par la simple reprise de la mélodie, des accords ou bien les deux. Vous êtes libre sur la méthode et le style musical. **Surprenez le jury !**

Pour une œuvre vocale, il vous est demandé d'interpréter votre chanson en chantant, en rapping ou en utilisant toute autre forme de débit de texte théâtralisé. Il est possible de reprendre une bande son et/ou demander l'aide d'un professeur pour vous accompagner. La présence d'un professeur n'étant pas comptabilisée dans la détermination d'une prestation en duo/trio.

Votre présentation - texte accompagnant le dépôt de l'enregistrement sur l'adresse mail concours@tousalamusique.com - mentionnera le titre et l'auteur original de l'œuvre que vous interprétez ainsi que le nom de l'association dans laquelle vous exercez à savoir *Clem'en'zik* ou *VerraMuse* dans l'objet de votre mail.

La meilleure création instrumentale ou vocale :

Cette catégorie concerne les créations instrumentales et/ou vocales. Il s'agit là d'une composition faite avec son ou ses instrument(s) de prédilection (voix comprise). La MAO ainsi que le rap sont également acceptés dans cette catégorie.

Votre création instrumentale et/ou vocale peut être une simple mélodie, un enchaînement d'accord, un texte rapper chanter, a capella ou accompagné, tout à la fois ! **Surprenez le jury !** Aucune reprise de musique déjà existante ne sera acceptée dans cette catégorie. Il doit s'agir d'une création originale. Faites preuve d'originalité !

La présentation de votre création - texte accompagnant le dépôt de l'enregistrement sur l'adresse mail concours@tousalamusique.com - devra être signée : elle comportera un titre et

vosre nom ainsi que le nom de l'association dans laquelle vous exercez à savoir *Clem'en'zik* ou *VerraMuse* dans l'objet de votre mail.

« Coup de coeur musical » :

Cette année, le coup de cœur musical sera attribué par le public lors du *live* de délibération des résultats diffusé sur la chaîne youtube *Tous à la musique* grâce à un système de sondage. Un lien sera diffusé dans le chat du *live* ainsi qu'en description de ce dernier.

Forme de la prestation :

Votre création devra être filmée et envoyée sous format vidéo (dépôt par mail concours@tousalamusique.com). On doit voir le candidat (tête/corps) jouer sa production musicale (instrument ou voix). Les vidéos doivent faire moins de 4'30 minutes et doivent être envoyées par le candidat par mail à l'adresse concours@tousalamusique.com en précisant, dans l'objet du mail, l'antenne - *VerraMuse* ou *Clem'en'Zik* - dans laquelle le concourant exerce la musique ainsi que son nom/prénom. Vous devez attribuer à votre vidéo, un titre et préciser lors de l'envoi si votre création est autorisée par vous-même ET vos responsables légaux à être diffusée par l'association *Tous à la musique*. Il est tout à fait possible de participer au concours tout en refusant la diffusion de votre création vidéo.

Le concours se déroulera du lundi 10 mai au dimanche 30 mai 2021 à 20h. Passée cette date, plus aucun dépôt ne sera accepté. Les résultats seront annoncés le vendredi 4 juin 2021 à 18h. Les gagnants recevront leur prix ainsi qu'un diplôme à l'issue de cette délibération. Si les gagnants ne sont pas disponibles ce jour-là, leur prix leur sera remis plus tard par les directeurs des deux antennes de *Tous à la musique*, *Verramuse* et *Clem'en'zik*.

Critères de notation :

- En cas de présence de texte, celui-ci doit être intelligible et cohérent (bonne articulation, langue reconnaissable → le texte doit être compris)
- Originalité de l'interprétation ou de la création
- Production fluide (récitation, succession d'accords instrumentaux...)
- Engagement de l'élève dans sa composition et/ou interprétation
- La musicalité de la production de l'élève